



Académie de la Thérapie de la Main

Plateforme e-learning ATM



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. PRÉSENTATION

L'Académie de la Thérapie de la Main, ATM, est un organisme de formation dont le siège est sis au 23 rue de l'Estagnas 64200 Biarritz.

ATM développe, propose et dispense des formations en présentiel, des formations à distance en mode e-learning.

### 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre de ATM relative à des commandes passées à ATM par tout stagiaire professionnel, ci-après dénommé le « stagiaire ». Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Stagiaire, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre ATM et le stagiaire. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'informations sur le site de ATM. Le Stagiaire reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de ATM lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de ATM à ses besoins.

### 3. TYPES DE FORMATION

#### DESCRIPTIF

L'action de formation entre dans les catégories de formation professionnelle continue, au titre du développement des compétences et concerne la formation en présentiel ou à distance.

ATM assure l'ensemble de la logistique (salles et moyens techniques)

Les formateurs sont tous experts dans leur domaine professionnel et possèdent des compétences en pédagogie.

Sanction : A la fin de la formation, les participants recevront une attestation de suivi de la formation

Effectif : Le nombre de participants est de 5 minimum et de 20 maximum

Siège social : 23 rue de l'Estagnas 64200 Biarritz

SIRET : 87916171900015 - Code APE : 8559A

N° déclaration d'activité : 756404655864 enregistré auprès de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Site : <http://ac-therapie-main.fr/> - Tél : 06.61.61.12.93 - Courriel : [contact@ac-therapie-main.fr](mailto:contact@ac-therapie-main.fr)

## CONDITIONS FINANCIERES

Le tarif inclut la formation et les supports matériels et pédagogiques.

Dès réception du bulletin d'inscription en ligne sur le site web de ATM

[www.ac-therapie-main.fr](http://www.ac-therapie-main.fr) une confirmation vous sera envoyée par mail avec votre contrat de formation à retourner rempli et signé.

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Le paiement de l'acompte de 30% du montant total de la formation doit être effectué par le Stagiaire. Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre de L'Académie de la Thérapie de la main, par virement bancaire ou postal.

RIB ci-dessous :

Intitulé du compte			S.A.S. ATM-ACADEMIE DE LA THERAPIE DE LA MAIN 23 RUE DE L ESTAGNAS 64200 BIARRITZ
Domiciliation			
Code banque 16906	Code guichet 00022	Numéro de compte 87031874384	Clé RIB 71
IBAN			FR76 1690 6000 2287 0318 7438 471
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP869

Dans le cas d'une prise en charge financière par l'ANDPC, un chèque de caution du montant pris en charge vous sera réclamé, et retourné lors du paiement par l'ANDPC.

L'inscription est validée à réception de votre contrat signé accompagné de votre chèque ou de votre virement.

Le paiement du solde de la formation s'effectuera au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation

En cas de retard de paiement, ATM pourra suspendre la formation (e-learning et présentiel), sans préjudice de toute autre voie d'action.

## PRISES EN CHARGE

FIFPL : Le participant doit faire la demande de prise en charge avant l'action de formation. Le stagiaire doit indiquer sur le bulletin d'inscription en ligne, la demande de prise en charge effectuée.

Lorsque l'action de formation est prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de réaliser son inscription sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr).

Dans le cas où le forfait restant ne couvre pas les frais de la formation, la somme restant à payer est à la charge du stagiaire.

## 4. ANNULATION

### ANNULATION A L'INITIATIVE DE ATM

ATM se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le Stagiaire sera prévenu au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés.

En cas d'annulation, ATM ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation. Les frais éventuels engagés par les stagiaires liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés.

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit restrictive et à titre d'exemple : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de ATM

## ANNULATION A L'INITIATIVE DU STAGIAIRE

A compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

-Dans un délai supérieur à 21 jours ouvrés avant le début de la formation : le stagiaire est redevable d'une somme fixe de 150€

-Dans un délai inférieur à 21 jours ouvrés avant le début de la formation : le stagiaire est redevable d'une somme à hauteur de 30% du prix de la formation.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA ou FIF PL.

Sauf cas de force majeure, les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit.

## 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

-Le stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les cours et les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de ATM ou de ses ayants droit.

-Le stagiaire ne peut prendre des photos ou faire des vidéos pendant la formation sans l'autorisation de la Direction de ATM et des enseignants concernés par cette formation

## 6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

ATM s'engage à informer chaque stagiaire que :

-Les données collectées par ATM sont traitées pour les besoins réglementaires de l'organisme de formation

-Vous êtes susceptibles de recevoir des courriers électroniques (e-mails) de ATM dans le cadre de newsletters que vous avez acceptées. Vous pouvez demander à ne plus recevoir ces courriers en contactant ATM par mail à [contact@ac-therapie-main.fr](mailto:contact@ac-therapie-main.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante, 15 rue Carrière, 31700 Blagnac

-Les administrateurs de ATM, de la plateforme NEMO et le(s) formateur(s) encadrant cette formation disposeront de l'ensemble de ces informations.

-ATM conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation, pour une période n'excédant pas 3 années, durée suffisante à l'appréciation de la formation.

-Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données à caractère personnel le concernant en contactant ATM à l'adresse mail : [contact@ac-therapie-main.fr](mailto:contact@ac-therapie-main.fr)

## 7. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Stagiaire et ATM à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Bayonne

## 8. REGLES APPLICABLES

Le Stagiaire s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription et disponible sur <http://ac-therapie-main.fr>